

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 49 (1957)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Pondération n'est pas synonyme de confusion  
**Autor:** Reymond-Sauvain, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-385001>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

une voie détournée, les fabricants d'horlogerie américains sont arrivés à leur but: à l'augmentation de 50% des tarifs décrétés en 1954 viendra s'ajouter, dès le mois de juillet prochain, la taxe sur les « adjustments », avec toutes les complications administratives que le nouveau système comporte.

Comme les douaniers se trouveront dans l'incapacité de déceler si une montre a subi des « adjustments » ou non, l'administration des douanes a fixé un critère disant que toutes les montres dont l'écart de marche sera inférieur à 45 secondes payeront la taxe pour deux « adjustments », autrement dit 1 dollar supplémentaire. Il serait parfaitement oiseux d'entrer dans les détails techniques de la définition des « adjustments » donnée par le commissaire des douanes américaines. Les fonctionnaires des douanes ne s'y retrouveront pas, pas plus que la grande majorité des ouvriers horlogers suisses ne seraient en mesure de le faire. Cela suffit pour démontrer que la nouvelle interprétation est arbitraire et qu'elle ne vise qu'une chose: augmenter la charge des taxes et des droits de douane qui frappent les montres suisses à l'entrée aux Etats-Unis.

Après toutes les mesures prises par l'administration américaine contre l'entrée des montres suisses: augmentation des tarifs de 50%, taxes de surempierrage, taxes d'« adjustments », procès antitrust contre les fabricants d'horlogerie suisses, etc., il faut une dose peu commune de naïveté pour croire encore à ses bonnes intentions.

## Pondération n'est pas synonyme de confusion

Par *Pierre Reymond-Sauvain*

Les événements de Hongrie ont posé à nos syndicats un problème dont la solution n'apparaît pas spontanément avec clarté:

Faut-il sommer les syndiqués qui, jusqu'ici, ont cherché leur inspiration auprès du communisme russe de faire un choix: ou bien ils resteront partisans des méthodes totalitaires, et alors ils devront nous quitter; ou bien ils abandonneront toute relation avec le communisme et conserveront leur place parmi nous?

Un certain nombre d'entre nous, parmi les intellectuels surtout, répugnent à cette formule (non qu'ils aient eux-mêmes des sympathies pour Moscou), parce qu'ils craignent qu'un tel procès, qu'ils considèrent comme un procès d'opinion, ne soit précisément le signe de cette mentalité dictatoriale que nous réprouvons.

Une telle attitude est honorable, partant d'un principe de tolérance, celui d'admettre parmi nous des syndiqués de toutes tendances.

Mais je pense qu'elle est basée sur des prémisses fausses.

Car notre syndicalisme libre repose sur des conceptions de base diamétralement opposées à celles qui inspirent le syndicalisme des communistes russes et leurs admirateurs.

Est-il bon de favoriser, au sein de nos organisations, une action destinée à lutter contre nos principes, non pour les modifier sur quelques points de détail, mais pour en imposer d'autres qui en soient la négation?

### *Les vingt et une conditions de 1920:*

Comme point de départ à notre étude, voici quelques-unes des vingt et une conditions posées en 1920 pour l'entrée des organisations ouvrières de l'époque dans la III<sup>e</sup> Internationale: l'Internationale communiste.

Je n'ai pas la place d'en donner ici le texte intégral, mais les extraits suivants suffiront à nous éclairer, sans toutefois en altérer le sens général.

Ces conditions n'ont jamais été abrogées, et il est facile d'en suivre les applications rigoureuses au cours des trente-six dernières années.

Voici la 2<sup>e</sup> de ces vingt et une conditions:

« Toute organisation qui veut adhérer à la III<sup>e</sup> Internationale communiste doit régulièrement et méthodiquement éloigner de tous les postes plus ou moins responsables du mouvement ouvrier (organisations du parti, rédactions, syndicats, groupes parlementaires, coopératives, administrations communales) les réformistes et les centristes et les remplacer par des communistes éprouvés sans s'arrêter au fait que, au début surtout, des opportunistes capables seront remplacés par de simples ouvriers. »

9<sup>e</sup> condition:

« Tout parti qui désire appartenir à la III<sup>e</sup> Internationale communiste doit, systématiquement, avec persévérance, déployer une activité communiste au sein des syndicats, des conseils d'ouvriers et d'usines, des coopératives et autres organisations de masses d'ouvriers. Il est nécessaire d'organiser, au sein de ces organisations, des cellules communistes qui, par un travail constant et persévérant, devront gagner les syndicats, etc., à la cause du communisme. Au cours de leur travail quotidien, les cellules sont tenues de démasquer partout la trahison des social-patriotes et l'irrésolution du centre. Les cellules communistes doivent être entièrement subordonnées à l'assemblée de parti. »

10<sup>e</sup> condition:

« Tout parti appartenant à l'Internationale communiste est obligé de mener une lutte opiniâtre contre l'Internationale d'Amsterdam (c'est de cette internationale qu'est sortie, après plusieurs aventures tragiques, dont je dirai quelques mots dans un instant, notre Confédération internationale des syndicats libres) des unions syndicales jaunes. Il doit propager, le plus énergiquement possible, parmi les ouvriers organisés syndicalement, la nécessité de la rupture avec l'Internationale jaune d'Amsterdam. Par tous les moyens, il doit appuyer la naissante Union internationale des syndicats rouges affiliés à l'Internationale communiste. »

13<sup>e</sup> condition:

« Les partis communistes des pays dans lesquels les communistes effectuent leur travail légalement doivent de temps en temps opérer des nettoyages (par le remplacement des membres) de la composition de leurs organisations et nettoyer systématiquement le parti des éléments petits bourgeois qui s'y glissent. »

... de la 20<sup>e</sup> condition:

« ... veiller à ce que les deux tiers au moins des membres de leurs comités centraux et de toutes les importantes institutions centrales soient composés de camarades qui, avant le deuxième congrès de l'Internationale communiste, se sont déjà prononcés nettement et publiquement en faveur de l'entrée du parti dans la III<sup>e</sup> Internationale. »

Une conclusion est-elle nécessaire? En lisant ces extraits des vingt et une conditions, n'avons-nous pas l'impression de prendre connaissance, non d'un programme formulé il y a plus de trente-cinq ans, mais de l'histoire même des interventions communistes au cours de cette période?

Cependant, quelques exemples me permettront de consolider ma thèse:

En effet, on pourrait objecter qu'après une période de mise en train du mouvement communiste les dirigeants se sont toujours présentés comme étant les protagonistes de l'unité ouvrière.

Mais... de quelle unité s'agit-il donc?

Lorsque deux groupements qui n'ont pas exactement les mêmes conceptions fusionnent afin de rendre leur action plus efficace, chacun consent à l'autre un certain nombre de concessions, accepte de faire quelques sacrifices en faveur de la cause commune.

Chaque fois qu'il a été question d'unité du mouvement syndical, nous nous sommes rapidement aperçus que si les communistes acceptaient de faire un tout petit bout de chemin à notre rencontre,

c'était finalement dans le but de dominer totalement le groupement unitaire et de lui imposer de façon draconienne les mesures prévues par les vingt et une conditions dont je viens de donner des extraits.

L'analyse de notre tentative de rapprochement au sein de la Fédération syndicale mondiale (F. S. M.) après la guerre de 1939-1945, le drame du syndicalisme français permettent de se rendre compte à quel point il est impossible de « collaborer » avec les communistes sans leur être immédiatement asservis.

Procédons rapidement à cette analyse:

### *Fédération syndicale mondiale*

Dès 1941, la Russie, ayant été attaquée par les armées d'Hitler, son action militaire s'est nécessairement confondue, dans une certaine mesure, avec celle de ses alliés occidentaux.

Nous avons alors été tentés de considérer naïvement le pays des Soviets comme l'un des défenseurs de la démocratie et nous, syndicalistes, en avons conclu qu'il devait être possible de mettre sur pied une internationale syndicale unique, groupant aussi bien les éléments qui, avant la guerre, avaient formé la F. S. I. (Fédération syndicale internationale) que ceux qui s'étaient unis dans l'Internationale communiste. Nous avons même espéré y incorporer les syndicats chrétiens: ils avaient fait, lors de la réunion préparatoire de Londres, quelques pas à notre rencontre.

Nos illusions sont tombées rapidement. Louis Saillant, choisi comme secrétaire de la naissante Fédération syndicale mondiale (F. S. M.), se révéla vite comme étant un instrument utilisé par le communisme pour manier le syndicalisme mondial.

Il n'est pas possible de récrire ici l'histoire de cette malheureuse tentative d'union; ceux qui voudraient se renseigner plus à fond peuvent lire la documentation qui nous a été fournie au cours de l'année 1949 (voir la *Revue syndicale suisse* de cette année-là). Ils pourront constater comment nos efforts en vue de faire de la F.S.M. un organisme véritablement démocratique et susceptible de servir au développement d'un syndicalisme libre se sont heurtés à la volonté inflexible des communistes de s'approprier le nouvel organisme: tentatives de disposer d'un pouvoir qui dépende non des cotisations payées, mais des effectifs déclarés, somnolence dans les cartons des résolutions adoptées par le congrès et qui auraient pu porter le moindre des préjudices au bolchevisme, etc. Je ne puis tout analyser ni même tout citer. Mais il est une question, celle des secrétariats professionnels internationaux (S. P. I.), qui permettra, mieux peut-être que toute autre, de juger de la tactique de domination voulue par les communistes.

On se rappelle qu'en marge de l'Internationale syndicale, mais en collaboration étroite avec elle, ont été créés des secrétariats pro-

fessionnels internationaux dans la plupart des professions: S. P. I. des ouvriers du bâtiment, S. P. I. des ouvriers métallurgistes, S. P. I. des services publics, S. P. I. de l'enseignement, etc.

A l'heure actuelle, dix-sept de ces S. P. I. sont groupés dans le comité de liaison des S. P. I.; chacun d'eux dépend uniquement de la fédération internationale de sa profession; c'est elle qui désigne ses fonctionnaires et qui les rétribue; de l'un à l'autre, le siège change selon les besoins et les décisions des congrès professionnels internationaux.

Cela contribue à doter notre mouvement syndical d'une structure fédéraliste qui nous préserve de l'autoritarisme et de la dictature.

Or, dès la création de la F. S. M., les éléments communistes ont cherché à soumettre entièrement les S. P. I. à cette F. S. M.: les fonctionnaires devaient être payés par elle (qui paie commande), et non plus par les fédérations internationales de métiers.

De plus, tous les S. P. I. auraient dû fixer leur siège dans la même localité que la F. S. M.

Que seraient devenus, dans de telles conditions, notre autonomie et notre fédéralisme, gages de cette liberté qui nous est indispensable?

### *Le syndicalisme français*

Il serait instructif de parler longuement des événements de Tchécoslovaquie, où une petite minorité de syndicalistes communistes ont réussi à mettre la main sur tout l'appareil syndicaliste. Mais nous n'examinerons que les événements syndicalistes de France, et la façon dont la tactique proposée par les vingt et une conditions y a été appliquée. Avec quel résultat? Pour arriver à la situation catastrophique d'aujourd'hui où, en additionnant les effectifs (cotisants) de la C. G. T., de la C. G. T.-F. O., de la Confédération française des travailleurs chrétiens, de la Confédération des cadres, on dépasse à peine le tiers du nombre des syndiqués de 1936.

Comment expliquer un tel effondrement?

En faible partie, il est dû à des causes qui ne doivent rien au communisme.

Mais, avant tout, c'est à la mainmise intolérable du Parti communiste sur la C. G. T. qu'il faut s'en prendre. Elle a provoqué une scission lamentable, a dégoûté de son action des milliers d'ouvriers qui l'ont quittée sans demander ailleurs une nouvelle affiliation.

A ceux qui voudraient se documenter mieux qu'en lisant mon bref article, je conseille la lecture de l'ouvrage de Georges Lefranc, *Les expériences syndicales en France de 1939 à 1950*, Editions Montaigne, quai Conti 13, Paris.

« A la veille de la seconde guerre mondiale, les syndicalistes français trouvent derrière eux deux traditions opposées l'une tend à l'unité syndicale; l'autre se réclame du pluralisme. » (G. L.)

De 1895 à 1914, il n'a existé qu'une Confédération générale du travail. Dès 1922, l'esprit des vingt et une conditions s'étant infiltré dans l'acienne C. G. T., l'air y devient irrespirable pour les syndicalistes libres. N'ayant pu imposer leur point de vue à la majorité, les communistes provoquent la scission, et jusqu'en 1936 il y aura en France trois confédérations syndicales rivales: la Confédération générale du travail unitaire (C. G. T. U.), la Confédération générale du travail (C. G. T.) qui a conservé son nom, son vocabulaire et son secrétaire général d'avant 1914 (Léon Jouhaux), et la Confédération française des travailleurs chrétiens (C. F. T. C.).

Le danger hitlérien, les événements de 1934 en France, conduisirent à la fusion de la C. G. T. et de la C. G. T. U. au congrès de Toulouse, en mars 1936. Mais les dirigeants de la C.G.T.U. entraient dans le nouvel organisme avec la ferme décision d'y imposer leur conception: le salut du syndicalisme exigeant la collaboration de toutes les organisations ouvrières, syndicales, politiques et coopératives sous la direction du Parti communiste et en liaison avec l'U. R. S. S., « partie des travailleurs du monde »... La grève devient, de plus en plus fréquemment, un moyen de pression politique.

Dès 1937 s'organise autour du périodique *Syndicats* la résistance à cette politisation du syndicalisme, mais la signature du pacte de non-agression entre l'Allemagne hitlérienne et la Russie des Soviets (que les communistes français tentèrent tout d'abord de mettre en doute) provoqua une nouvelle scission; puis, jointe aux divergences qui surgirent à propos de la guerre elle-même, un véritable effondrement du syndicalisme français.

Que fallait-il faire qui soit efficace sous le régime de Vichy? Quelle attitude prendre à l'égard de la Charte du travail (loi du 4 octobre 1941) mise sur pied par le gouvernement du maréchal Pétain?

Autant de causes de division dans un monde ouvrier où les militants s'inspiraient de principes diamétralement opposés.

Fallait-il se cantonner dans une position de résistance due à l'origine politique de cette charte? Ou bien pratiquer une politique de présence pour que, malgré tout, les revendications ouvrières puissent se faire jour?

Vint la « résistance ». Le rôle du syndicalisme y est mal connu, sauf peut-être en ce qui concerne la brusque intervention des communistes après l'attaque de la Russie par l'Allemagne, en juin 1941. Jusqu'alors, ils étaient restés dans une position d'expectative, soutenant certaines revendications matérielles sans s'opposer à l'occupant. Mais dès qu'il s'est agi de défendre la « patrie des travailleurs du monde », ils prirent conscience à nouveau du danger hitlérien et jouèrent un rôle important dans la « résistance ».

Cette dernière prise de position devait avoir sur le plan français les mêmes conséquences que, sur le plan mondial, la lutte de la

Russie aux côtés des démocraties occidentales, lutte qui conduisit, un peu plus tard, à la création de la F. S. M. Le 17 avril 1943 était conclu, entre les deux fractions de la C. G. T., l'accord du Perreux reconstituant l'unité brisée en 1939. Il apparut même un instant, en septembre 1944, que cette unité pourrait aller jusqu'à incorporer la C. F. T. C. à la nouvelle organisation.

Dès lors commença la conquête par les communistes des cadres de la C. G. T., en invoquant, au début, la « démocratie syndicale ». Sous prétexte de ne pas faire de procès d'opinion, les non-communistes se sont laissé dominer peu à peu par des équipes de militants rompus aux manœuvres de cette sorte et bien décidés à appliquer en France avec rigueur les vingt et une conditions de 1920.

Lorsque les syndicalistes libres se réveillèrent de leurs illusions, il était trop tard, la conquête était faite alors qu'en 1939, sur les 30 principales fédérations d'industries 20 avaient une direction non communiste et 10 une direction communiste, après 1944 9 restaient entre les mains des non-communistes et 21 avaient passé aux communistes.

Vers la fin de 1945, le bureau de la C. G. T. se composait de six ex-unitaires et de 5 ex-confédérés. La conquête de la grande centrale syndicale française était faite. La C. G. T. devenait un instrument docile du communisme et par lui un des éléments de la politique russe.

Les syndicalistes les plus conscients de cet avertissement se groupèrent pour tenter de résister, mais en 1947 ils durent se retirer et créèrent la Confédération du travail Force ouvrière.

Le syndicalisme n'a cessé de s'affaiblir.

A chaque mouvement qu'inspire à la C. G. T. son attitude politique, un certain nombre d'ouvriers se retirent, mais la majorité ne vont pas jusqu'à adhérer à une autre centrale syndicale; ils restent en marge du mouvement, de sorte que les effectifs de Force ouvrière — qui tendent cependant à s'accroître — ne suivent pas le rythme des démissions à la C. G. T.

### *La tactique communiste*

Lorsque nous avons présenté le texte des vingt et une conditions à ceux de nos collègues qui sont affiliés chez nous au Parti ouvrier et populaire, ils nous ont affirmé, de bonne foi je le crois, que jamais ils n'en ont eu connaissance.

Comment est-ce possible?

Pour des raisons de tactique, deux précautions ont été prises par les dirigeants du mouvement communiste:

1° Seuls ceux qui sont chargés de maintenir la discipline ont été rendu conscients de ce qui est exigé d'eux.

2<sup>o</sup> Tant que, dans un pays ou une région, le communisme n'a encore tenu aucune chance d'imposer son point de vue, il se montre relativement conciliant. Ce qu'il demande alors aux syndicalistes qui se réclament de lui, c'est de se montrer d'excellents militants, puis de s'accrocher fermement aux postes que nous leur confions. Mais, que vienne à se modifier le rapport des forces, aussitôt leur façon d'agir change: ils s'emparent de tous les postes de commande, et aucune opposition n'est plus tolérée (une étude intéressante pourrait être faite à ce sujet sur les avatars du syndicalisme genevois).

Bien que les classifications soient toujours artificielles dans une certaine mesure, surtout quand il s'agit d'être humains, je crois qu'on peut grouper aujourd'hui les syndicalistes communistes ou communisants autour de l'un ou de l'autre des deux types suivants:

- a) Ceux qui se rendent compte de ce qui est attendu d'eux: la conquête des organisations syndicales, afin de les transformer, d'organismes libres qu'ils sont, en instruments destinés à être manœuvrés par le Parti communiste; puis, la révolution étant accomplie, en simples rouages de l'Etat, auxquels sera confié le rôle de contraindre les ouvriers à se plier aux directives des comités de planification placés à la tête de l'économie.
- b) Ceux qui voient dans le communisme un mouvement plus audacieux que le socialisme; ceux qui reprochent à notre mouvement syndical d'être trop peu dynamique et se proposent de lui insuffler une certaine agressivité, sans désirer changer fondamentalement son orientation.

Ni les uns ni les autres ne sont dangereux pour nous, *tant qu'ils ne constituent qu'une petite minorité.*

Mais que feraient-ils si, leur influence s'étant considérablement accrue, les dirigeants du mouvement communiste leur donnaient l'ordre de passer à l'attaque pour nous submerger, pour changer du tout au tout notre programme et nos méthodes d'action?

Je pense que les événements de Hongrie peuvent nous fournir un critère et une réponse:

*Ceux des syndicalistes communistes et communisants auxquels ces événements n'ont pas ouvert les yeux sont capables, psychologiquement — imprégnés qu'ils sont par une mystique refoulant en eux toute possibilité de raisonner — d'obéir à n'importe quels ordres, si dangereux soient-ils pour le syndicalisme libre.*

Il n'est pas possible ni même désirable de procéder à une inquisition qui atteigne les syndiqués de base, mais il est nécessaire de ne confier aucune charge de président, de secrétaire, de caissier, de membre de l'un ou l'autre de nos comités à ceux qui n'auraient pas

rompu sans ambiguïté avec les groupements susceptibles de recevoir des ordres de l'Internationale communiste.

De telles mesures peuvent être prises progressivement, au fur et à mesure des renouvellements des comités; décidées sans hâte, elles ne seront pas inspirées par un brusque mouvement de colère ou d'indignation: elles seront le résultat d'un examen attentif et calme des raisons qui les motivent.

D'autre part, le temps qui s'écoule permettra à ceux des syndiqués désirant se soustraire à l'influence communiste de ne pas abandonner leurs ex-coreligionnaires politiques au moment même où ils sont le plus violemment attaqués et de s'en séparer sans éclat.

Les mesures que je préconise ne sont donc pas la conclusion d'un procès d'opinion, mais des actes de défense élémentaire contre un danger certain, menaçant par l'intérieur le syndicalisme libre, celui qui répond à nos aspirations et à nos traditions.

## Le problème de la formation professionnelle et les syndicats

Par *A. Bussey*

Il demeure qu'à l'heure actuelle un grand nombre de postes de travail, singulièrement dans l'industrie, ne demandent qu'une formation limitée. Dès lors, la tentation est forte pour l'employeur comme pour l'employé de suivre la loi du moindre effort et de croire économiser ainsi tout le temps nécessaire soit à une formation générale de l'individu, soit à des changements d'activité ou de fonction de l'appareil outil. Toutefois, on se rend compte de plus en plus aujourd'hui, dans tous les pays industrialisés, de la nécessité de restaurer l'apprentissage, tel qu'il était conçu hier encore, et de développer la qualité professionnelle de l'individu.

Certes, les voeux formulés au siècle dernier, avec d'autant d'intelligence que de sens pratique, par P.-J. Proudhon n'ont pas encore trouvé leur complète réalisation à l'heure actuelle: « instruction ouvrière intégralement donnée à tous », « atelier de travail et école de théorie et d'application dans tout établissement de grande production où les fonctions sont divisées », transfert des ouvriers dans les différents ateliers de l'entreprise pour leur permettre d'exécuter « l'un après l'autre, pendant un temps déterminé, et moyennant salaire proportionnel, toutes les opérations qui composent la spécialité de l'établissement », possibilité donnée à chacun « d'augmenter ses connaissances et de perfectionner son talent par de nouvelles études dans d'autres genres d'industries », « ascension à tous les grades » permise à tous ceux qui en sont capables, etc.